

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement

I.L'AFB

II.Les ARB

III.L'AFB en Auvergne-Rhône-Alpes

Jacques DUMEZ

Directeur régional Auvergne - Rhône - Alpes
mars 2017



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT



II- L'Agence française pour la biodiversité : un nouvel opérateur de l'Etat

⇒ Un établissement public à caractère administratif constitué à partir du regroupement de 3 établissements publics de l'Etat existants et d'un GIP



et aussi 75 agents du MNHN / Service du patrimoine naturel
et les 6 agents de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux

⇒ Domaines d'intervention : **milieux terrestres, aquatiques et marins**

⇒ Un établissement public **cœur de réseaux**

⇒ 3 pôles géographiques : Brest, Montpellier, Vincennes,

⇒ Une couverture territoriale au plus près des acteurs (**représentation dans chaque département, 850 agents sur 1200**)

II- L'Agence française pour la biodiversité

■ Des missions définies par la loi...

- Organiser et développer les connaissances et les savoirs
- Appuyer la mise en œuvre des politiques publiques liées la biodiversité
- Gérer des espaces protégés et appuyer les autres gestionnaires
- Apporter conseil et expertise aux acteurs socio-professionnels
- Apporter des soutiens financiers à des actions partenariales
- Mobiliser et sensibiliser la société
- Former et structurer les métiers
- Vérifier le respect de la réglementation relative à la protection de la biodiversité



Implantations de l'Agence française pour la biodiversité en France métropolitaine

Une organisation territoriale :

- Trois pôles géographiques
- 10 directions (inter)régionales ou interrégionales et leurs services départementaux
- 3 antennes de façade
- 8 parcs naturels marins
- 4 pôles d'études et de recherche (Rennes, Toulouse, Aix-en-Provence, Orleans)

nb : rattachement des 10 parcs nationaux, coordination des Conservatoires botaniques nationaux

Sites AFB

- Pôle
- Direction (inter)régionale, et ● antenne associée
- Service (inter)départemental, unité spécialisée
- ▲ Pôle d'études et de recherche
- Autre service
- Antenne de façade maritime
- Siège de parc naturel marin
- ▲ Mission d'étude pour un parc naturel marin

Découpages

- Direction (inter)régionale
- Région
- Département
- Parc naturel marin
- Mer territoriale
- Zone économique exclusive
- Limites inter sous-régions marines



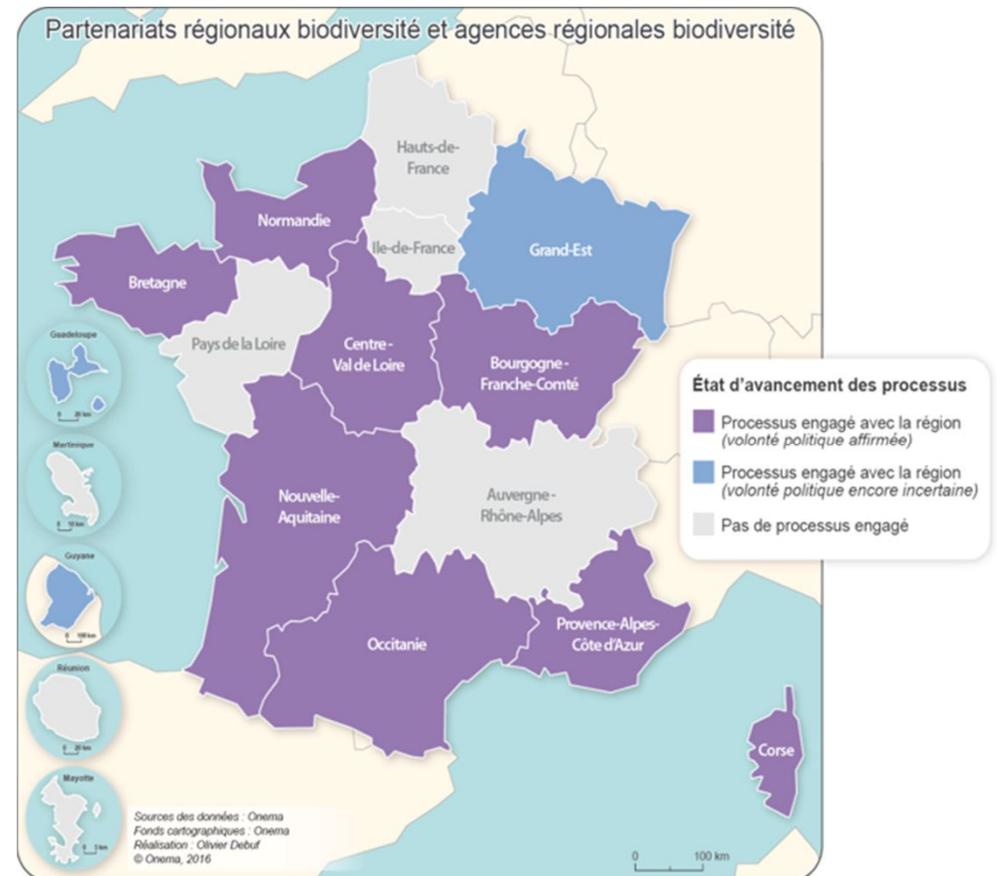
III- Les agences régionales de la biodiversité

Une démarche à construire ensemble et au service de la reconquête de la biodiversité

Art 21 de la loi

L'agence française pour la biodiversité et les collectivités territoriales **coordonnent** leurs action dans les domaines d'intérêt commun.

Les régions et l'Agence française pour la biodiversité **peuvent** mettre en place **conjointement** des délégations territoriales, dénommées agences régionales de la biodiversité, auxquelles peuvent notamment s'associer les départements, en particulier au titre de leur compétence en matière d'espaces naturels sensibles.



IV- L'AFB et l'ARB en Auvergne-Rhône-Alpes

- **AFB :**
 - **une direction régionale sur 2 sites**
 - **Bron (69) - siège**
 - **Lempdes (63)**
 - **12 services départementaux**
 - **une Unité Spécialisée Milieux lacustres à Thonon**

- **contrôles (principalement en police judiciaire)**
- **expertise & avis techniques / appui à la police administrative (DDT DREAL)**
- **production et valorisation de données sur l'eau, les milieux aquatiques et la biodiversité**
- **appui à la planification et aux acteurs**

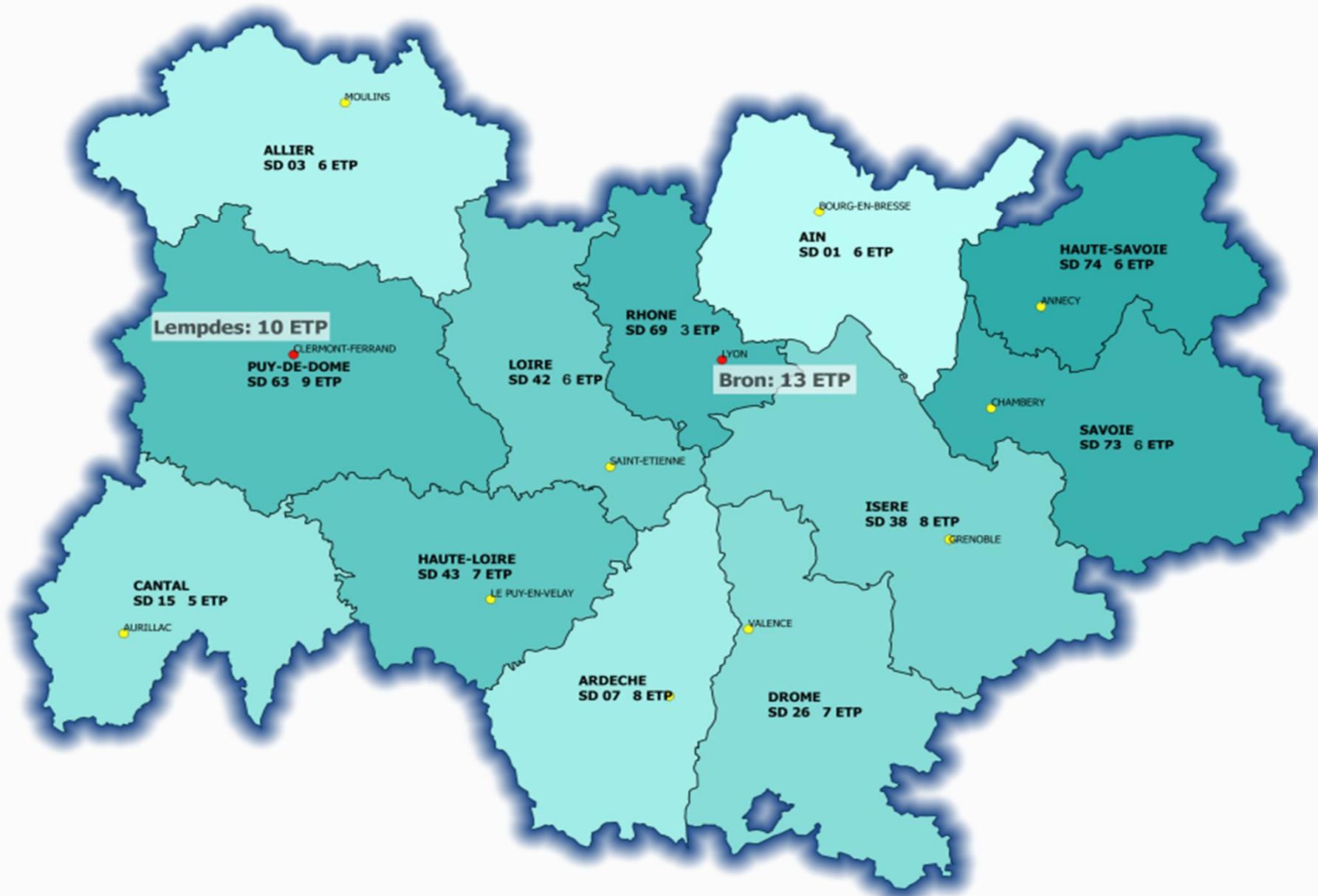
- **ARB : pas d'engagement à ce jour de la Région**

Une DR AuRA à 105 agents au 1/1/2017 :

25 « régionaux » sur Bron & Lempdes

12 SD à 6,5 ETP en moyenne

Une USM lacs (alpins) à Thonon



Quels changements entre l'ONEMA et la DR AuRA ?

Continuité des actions actuelles ;

dont acteur des programmes de contrôle des MISEN

**« Montée en puissance » nécessairement progressive sur les
nouvelles thématiques**

L'Agence est créée mais demeure le besoin de la consolider

... localement en AuRA : AFB avec seuls effectifs ONEMA

... quelques % d'ETP consacrés spécifiquement à la biodiv

... coordination technique avec les CBN & PN

**... sans courir le risque de perdre les acquis de l'expérience
passée (*expertise, connaissance du terrain, ...*).**

... sans se concurrencer les uns les autres

Donc coordination à construire AFB/DREAL/AE/ONCFS/DDT

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

Établissement public du ministère de l'Environnement

Merci de votre attention

www.afbiodiversite.fr

Contacts : jacques.dumez@afbiodiversite.fr



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

